

## AAP ANR - Soutien aux Réseaux Scientifiques Européens ou Internationaux - SRSEI 2023

Thématiques	Date de publication	Date limite de soumission	Durée des projets	Budget	Financeur /Ref. de l'appel
Tous domaines scientifiques, tous thèmes mono- ou pluridisciplinaires.	17/04/2023	En continu jusqu'au 31/12/2023 à 23h59	12 mois	17 k€	ANR / SRSEI 2023

**Objectifs :** Le programme SRSEI a été créé pour donner les moyens aux scientifiques travaillant dans des laboratoires français ayant déposé en tant que coordinatrice/coordonateur un projet de recherche à des appels collaboratifs européens (Horizon Europe) ou internationaux de renforcer la qualité de leur candidature (proposition complète ou audition) pour la dernière étape de l'appel visé.

**Thématiques :** Seules sont attendues des propositions ayant pour objet de renforcer un réseau scientifique européen ou international, coordonné par une équipe française ayant été invité à poursuivre sa candidature à la dernière étape d'un appel Européen ou international en plusieurs étapes.

**Critères d'éligibilité :** L'aide reçue financera exclusivement des actions permettant au réseau scientifique de se retrouver pour préparer la dernière étape de la candidature Européenne ou internationale (frais de mission, de réunion, de réception, etc...) et/ ou de la prestation de service pour aider la coordinatrice/ le coordinateur à finaliser le projet européen ou international.

La demande ne doit pas être semblable (dans sa globalité ou en partie) à une autre proposition déposée à un appel ou un programme en cours d'évaluation à l'ANR ou à une proposition ayant donné lieu à un financement par l'ANR, notamment par le biais du programme MRSEI.

La demande de soutien au programme SRSEI est portée par le coordinateur ou la coordinatrice du projet déposé à l'appel européen ou international visé (même personne et même organisme).

Déposer la demande de soutien au programme SRSEI au **maximum dans les 15 jours calendaires suivants le résultat à l'étape 1** de l'appel pour lequel le financement SRSEI est sollicité.

La demande de soutien est **inéligible** si elle vise un appel considéré exclu, cité dans la liste non exhaustive suivante :

- Appels dont les projets sont mono-partenaire ;
- Réseaux COST, les projets en réponse au parlement européen ;
- Appels ne permettant pas, au moins partiellement, de réaliser des travaux de recherche
- Projets interrégionaux (INTERREG, FEDER) ;
- Les appels en une étape ;
- Les ERA-NETs, JPI, Belmont Forum et tout autre appel à projets déjà financé par l'ANR.

**Soumission :** <https://aap.agencerecherche.fr/layouts/15/SIM/Pages/SIMNouveauProjet.aspx?idAAP=1970>

**Pour plus d'informations :** [https://anr.fr/fr/detail/call/1602/?no\\_cache=1](https://anr.fr/fr/detail/call/1602/?no_cache=1)

**Contact Chargée d'affaires :**

**Magali NIOX :** [magali.niox@univ-amu.fr](mailto:magali.niox@univ-amu.fr) / 04 13 55 34 50